



Randon Margeride
Communauté de Communes

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Date de la convocation: 17/07/2020

Membres en exercice :
35

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 30

Votants : 35

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Michel PIRONON, Alain RAYNALDY, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, André THEROND, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Représentés : Céline DELMAS, Laurent RICHARD, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Didier VIGOUROUX

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_2020_044 - Objet : ELECTION des MEMBRES du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-BRCL-2016-335-0013 en date du 30 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Canton de Châteauneuf-de-Randon, de Margeride-Est et de la Terre de Randon au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3 ;

Vu la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020

Vu les résultats de scrutin relatifs à l'élection des autres membres du Bureau de la communauté.

RF
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/08/2020
048-200069102-20200723-DE_2020_044-DE

Le Président rappelle au conseil communautaire que la possibilité est donnée aux communautés de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau du conseil communautaire, autres que Président et vice-présidents.

Dans ce cadre et par délibération distincte, a été fixé le nombre d'autres membres du Bureau communautaire, à savoir 8 membres.

Le président fait appel à candidature au poste de de membres du Bureau Communautaire.

Se portent candidats :

- Monsieur BACHELARD Franck
- Monsieur BRUNEL Didier
- Monsieur GIBERT Francis
- Monsieur GOAREGUER Jean-Luc
- Monsieur MEYNIER Jean-Paul
- Monsieur RAYNALDY Alain
- Monsieur ROMIEU Serge
- Monsieur TUFFERY Julien

A l'issue des opérations électorales, il ressort que les conseillers communautaires suivants sont élus membres du Bureau, autre que le Président et les vice-présidents :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

- **Proclame** les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau communautaire autre que le Président et les vice-présidents :

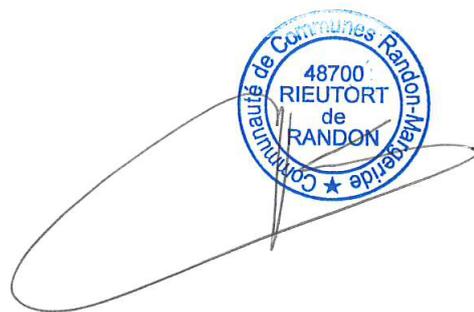
Monsieur BACHELARD Franck
Monsieur BRUNEL Didier
Monsieur GIBERT Francis
Monsieur GOAREGUER Jean-Luc
Monsieur MEYNIER Jean-Paul
Monsieur RAYNALDY Alain
Monsieur ROMIEU Serge
Monsieur TUFFERY Julien

- **Installe** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau autre que le Président et les vice-présidents
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER



RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/08/2020 048-200069102-20200723-DE_2020_044-DE